

- m) Matériel de raffinage du pétrole : systèmes liés aux fuites et aux eaux usées - C.F.R., titre 40, partie 60, sections GGG et QQQ;
- n) Production de fibres synthétiques - C.F.R., titre 40, partie 60, section HHH;
- o) Nettoyage à sec aux hydrocarbures - C.F.R., titre 40, partie 60, section JJJ;
- p) Installations de traitement du gaz naturel continentales - C.F.R., titre 40, partie 60, section KKK;
- q) Fuites sur le matériel de l'industrie de fabrication de produits chimiques organiques de synthèse (SOCMI); oxydation à l'air; opérations de distillation; et procédés réactifs - C.F.R., titre 40, partie 60, sections VV, III, NNN et RRR;
- r) Revêtement de bandes magnétiques - C.F.R., titre 40, partie 60, section SSS;
- s) Revêtement de surfaces industrielles - C.F.R., titre 40, partie 60, section TTT;
- t) Revêtements polymères de dispositifs liés aux substrats de support - C.F.R., titre 40, partie 60, section VVV.

Note

1/ La surveillance doit être conçue comme un tout, comprenant la mesure des émissions, le bilan massique, etc. Elle peut être effectuée de façon continue ou intermittente.